

FORMATION

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

MODULE

1

INITIATION, DÉCOUVERTE
DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

NIVEAU

Initiation

DURÉE

1 journée
de 8 heures



2025

FORMATION EN 3 SESSIONS - INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

auprès du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA)

par téléphone au **43 01 43**

ou par mail **cfppasud@canl.nc**

Horaires :

Matin de 7 h 15 à 11 h 15

Après-midi de 12 h 30 à 16 h 30

OBJECTIFS :

- Présenter l'Agriculture Biologique et son importance en Nouvelle-Calédonie,
- Apporter les éléments de bases pour la compréhension de la pratique de l'agriculture biologique,
- Savoir appréhender les atouts et les contraintes d'une production agricole biologique,
- Présenter le cadre et les normes d'Agriculture Biologique.

PUBLICS :

15 personnes maximum

Public non initié (agriculteurs déjà installés dans une autre production, porteurs de projet ou particuliers souhaitant connaître les bases de la production agricole biologique)

DÉROULÉ :

Matinée : apports théoriques en salle avec supports pédagogiques

Après-midi : Visite d'une unité de production agricole biologique.

INTERVENANTS :

Georges TIEYA,
Formateur CFPPA Sud en agriculture biologique

CONTENU :

1. Généralités

1.1. Qu'est-ce que l'AB
Définition générale

1.2. Le bio en bref

L'AB dans le monde, dans la région pacifique ...

L'AB en Nouvelle-Calédonie. *Nombre de producteurs, surface concernée, production, agriculture traditionnelle.*

INSCRIVEZ-VOUS
AUPRÈS DE



FORMATION

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

MODULE

1

INITIATION, DÉCOUVERTE
DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

NIVEAU

Initiation

DURÉE

1 journée
de 8 heures

LIEU

DDR
Port-
Laguerre



2025

2. L'agriculture biologique en NC

- 2.1. La NOAB
Historique, objectifs
- 2.2. Le système participatif de garantie Histoire, organisation, objectifs
- 2.3. Processus de certification
Présentation du processus de certification SPG : intervenants, GL, étapes
Certification par tiers
- 2.4. Organisation de l'AB en Nouvelle-Calédonie
Les institutions : province, gouvernement
Les partenaires : recherche, autres sigles, autres associations
Les syndicats
L'organisation du marché des produits bio : AMAP, vente directe, marchés, centrale d'achat
- 2.5. Le Label BIO PASIFIKA
Loi sur les sigles de qualité, présentation

3. Objectifs et moyens de l'agriculture biologique

- 3.1. Réduire les impacts sur l'environnement
Préservation des ressources naturelles, protection de la biodiversité (Flore et faune sauvages).
Respect de l'animal.

- 3.2. Mettre sur le marché des produits de qualité
Qualités organoleptiques, traçabilité, contrôle
- 3.3. Maintenir et améliorer les contextes socio-économiques
Rémunération et satisfaction du travail des agriculteurs
Respect du foncier : terres coutumières
Reconnaissance de l'agriculture traditionnelle et de la culture océanienne

4. Principes et règles fondamentales de l'AB

- 4.1. Le principe de Santé
Le sol
Les végétaux
Les animaux
Les femmes et les hommes
- 4.2. Le principe d'Écologie
Adaptation, imitation et maintien des écosystèmes vivants
- 4.3. Le principe d'Équité
Rapport équitable
Reconnaissance des agriculteurs et des communautés rurales
- 4.4. Le principe de la Culture et la Tradition
Reconnaissance de l'agriculture traditionnelle et des cultures océaniques

CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE

Résumé et synthèse des thèmes abordés
Présentation des actions de formation dans le prolongement
Évaluation des acquis (type QCM)
Enquête de satisfaction des stagiaires et autres attendus

